



18 DECEMBRE 2012 COMMUNIQUE DE PRESSE

Transparence de la relation délégant/délégataire Les membres du comité du SIGERLy réunis en assemblée générale le 12 décembre 2012, adoptent une [motion](#) de refus du CRAC 2011 d'ERDF (Compte Rendu d'Activité du Concessionnaire) de la concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique SIGERLy

Cet acte politique de portée nationale vise à dénoncer les pratiques comptables de la maison mère ERDF et notamment, le changement unilatéral de la durée d'utilité de certains ouvrages de la concession, opéré par le concessionnaire sans concertation préalable avec la FNCCR et l'autorité concédante SIGERLy. Ces modifications impactent de manière significative l'économie de la concession par la diminution des provisions pour renouvellement et des droits du concédant.

Les rapports des chambres régionales des comptes (CRC) font également état d'une modification à plusieurs reprises des modalités d'amortissement des biens concédés par ERDF, notamment s'agissant de la durée d'utilité et de la valeur de remplacement de certains ouvrages. A cet égard, les observations des CRC estiment que ces modifications « ne contribuent pas à faciliter le contrôle du concédant sur la politique menée par ERDF », « contreviennent au principe de la permanence des méthodes comptables » et considèrent que « l'autorité concédante n'est pas ou mal informée par son concessionnaire ».

Ainsi, le compte rendu annuel du concessionnaire 2011 tel que présenté par ERDF, met le SIGERLy devant le fait accompli en l'informant à posteriori de modifications comptables lourdes de conséquences.

Contacts Presse SIGERLy :

Lucie Bruel – lucie.brue1@sigerly.fr – 04 78 84 80 80 – www.sigerly.fr

Le SIGERLy, Syndicat Intercommunal des Energies de la Région Lyonnaise, établissement public de coopération intercommunale, regroupe 56 collectivités pour une population de 750 000 habitants.

Partenaire public des collectivités territoriales, il accompagne, conseille et assiste ses adhérents dans la mise en oeuvre de leurs politiques publiques pour un service public local de qualité.

Ses domaines d'intervention s'articulent autour de compétences obligatoires – la distribution publique d'énergies électricité et gaz, associée à la maîtrise de la demande en énergie et de trois compétences optionnelles – la production et distribution de chaleur, la dissimulation coordonnée des réseaux et l'éclairage public.

Le SIGERLy est présidé depuis 2001 par Pierre Abadie, Maire de Sathonay-Camp.